



**GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIQUE
ATELIER TECHNIQUE « ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT » R4
REUNION DU 03 JUIIN 2013**

DATE DE REUNION
Lieu de réunion

03/06/2013
GIP ATGeRi

Affaire suivie par : Christophe LABARRE

PRESENTS :

GIP ATGeRi CHRISTOPHE LABARRE
ELISABETH VACHEYROUX

CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE GILLES CRIQUET
DRAAF AQUITAINE FRANCK DANIEL
RECTORAT D'ACADEMIE OLIVIER SAUVAITRE
SDIS DE LA GIRONDE PIERRE-ANTOINE MEUNIER



1. Ordre du jour

- Introduction, tour de table
- Bilan de la coproduction du socle commun sur les établissements du 2nd degré et identification des perspectives et limites d'utilisation
- Valorisation de la coproduction (élaboration d'une plaquette de communication, catalogage, visualiseur métier...)
- Réflexion sur la mise en œuvre d'une coproduction sur les établissements du 1er degré (limites et perspectives)
- Clôture de la réunion

2. Tour de table

Seuls les coproducteurs de données de l'atelier (Rectorat d'Académie, Draaf Aquitaine, Conseil Régional d'Aquitaine et Sdis de la Gironde) ont été invités à cette réunion de travail.

Le capitaine Estevez a quitté sa fonction de « responsable du bureau cartographique du SDIS DE LA GIRONDE » au 1^{er} juin 2013. Il est remplacé par le lieutenant Pierre-Antoine MEUNIER.

3. Bilan de la coproduction du socle commun (Bilan Juin 2013)

L'équipe PIGMA présente une chronologie des travaux de l'atelier en rappelant qu'il a été mis en place à la demande du groupe de travail sur les données socio-économiques. Les travaux de l'atelier ont commencé en mars 2012.



Le périmètre retenu pour la coproduction est celui des établissements du 2nd degré public/privé sous contrat avec l'Etat soit :

- Etablissements régionaux d'enseignement adapté
- Etablissements agricoles publics
- Etablissements agricoles privés sous contrat avec l'Etat
- Collèges publics
- Collèges privés sous contrat avec l'Etat
- Lycées publics
- Lycées privés sous contrat avec l'Etat

Ce périmètre représente **602 établissements au niveau de la Région Aquitaine.**

Le socle commun défini par l'atelier porte sur la mise en œuvre d'un **socle commun géographique et attributaire** :

⇒ **Le socle commun géographique** porte sur la réalisation de trois couches d'informations cartographiques sur les établissements d'enseignements du 2nd degré.

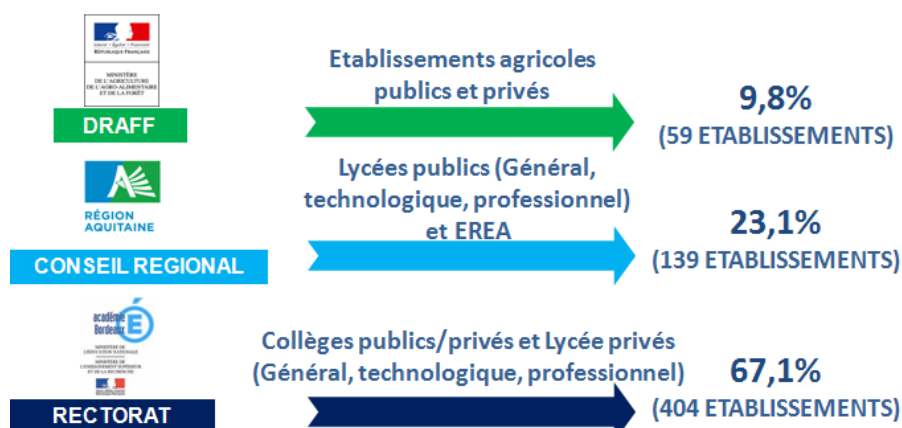
- **1^{er} couche** : couche d'information ponctuelle par établissement avec identification unique (Base Centrale des Etablissements du ministère de l'Education Nationale consolidée régionalement par le rectorat de l'Académie de Bordeaux)

- **2^{ème} couche** : couche d'information surfacique des emprises au sol des établissements d'enseignement du 2nd degré. Ces emprises ont été saisies par les organismes coproducteurs de l'atelier

- **3^{ème} couche** : couche des bâtiments des établissements d'enseignements issus de la couche des bâtiments de la Bd Topo® par inclusion au niveau des emprises au sol et intersection au cas par cas. Cette couche est réalisée par l'équipe PIGMA.

⇒ **Le socle commun attributaire** comprendra l'ensemble des attributs de la BCE diffusé dans le cadre de PIGMA

La répartition de la coproduction a été établie en fonction de la compétence des organismes coproducteurs :



Le bilan de la coproduction est le suivant :

- ⇒ 93% des emprises ont été saisies (559/602). Les établissements agricoles privés n'ont pas fait l'objet de saisie d'emprise de la part de la DRAAF Aquitaine (pas de connaissance des emprises pour ces établissements)
- ⇒ 3,5% des emprises ont été validées par les coproducteurs (20/559). Il est donc indispensable d'associer les Conseils Généraux et les Fédérations de l'enseignement privé sur cette coproduction.

Les éléments techniques restant à produire pour finaliser la coproduction sont les suivants :

- ⇒ **Vérifier si les emprises des lycées publics ont été dupliquées en cas de présence de plusieurs établissements sur le même site (Action PIGMA)**
- ⇒ **Vérifier si le flux WMS INFOTERRE renvoie les emprises des établissements agricoles privés (Action PIGMA)**
- ⇒ **Transmission des contacts des fédérations d'enseignement privé à PIGMA (Action Draaf)**
- ⇒ **Vérifier la validité de la couche ponctuelle des établissements agricoles privés mise en ligne dans l'outil de coproduction (Action DRAAF en Juillet 2013)**
- ⇒ **Recettage des emprises des établissements agricoles publics (Action PIGMA)**
- ⇒ **Production des livrables du socle commun géographique et attributaire (Action PIGMA) et livraison aux SDIS Aquitains et coproducteurs (Rectorat, Draaf et Conseil Régional)**
- ⇒ **Traitement des remontées d'informations des SDIS sur la coproduction et intégration dans le socle commun (Action PIGMA)**
- ⇒ **Catalogage des livrables dans PIGMA (Action PIGMA)**
- ⇒ **Saisir officiellement le Conseil Régional pour validation des emprises des lycées publics (Action PIGMA)**
- ⇒ **Saisir officiellement les Conseils Généraux pour validation des emprises des collèges publics (Action PIGMA)**
- ⇒ **Saisir officiellement les fédérations d'enseignement privé pour validation des emprises des établissements privés**
- ⇒ **Process de mise à jour : le rectorat fournira à PIGMA en Octobre/Novembre 2013 les nouveaux établissements (ponctuels, emprises) et indiquera les suppressions d'établissements.**

Les éléments de valorisation restant à produire sont les suivants :

- ⇒ **Mise en place d'une convention d'intégration RGE de la coproduction avec l'IGN**
- ⇒ **Mise en ligne dans la plateforme PIGMA de la coproduction**
- ⇒ **Actualité au niveau du site www.pigma.org**
- ⇒ **Plaquette de communication**
- ⇒ **Diffusion aux partenaires (Diffusion à l'ensemble des sphères PIGMA pour la couche ponctuelle et surfacique et diffusion à la sphère DCM pour la couche des bâtiments)**
- ⇒ **Saisir la COVADIS pour standardiser cette production au niveau national**
- ⇒ **Faire un test avec une collectivité territoriale sur les établissements du 1^{er} degré. Le 1^{er} degré nécessitera en effet d'associer les communes et intercommunalités (2 900 établissements en Aquitaine)**

4. Process de mise à jour de la coproduction

Afin d'inscrire cette coproduction dans la durée, un process de mise à jour est validé en séance entre coproducteur.

La fréquence de mise à jour de la coproduction sera annuelle et interviendra en Octobre – Novembre de chaque année.

Le process de mise à jour est le suivant :

❶ Le Conseil Régional d'Aquitaine transmettra chaque année en Septembre/Octobre les emprises des nouveaux lycées publics et EREA au Rectorat d'Académie et vérifiera l'exactitude de localisations ponctuelles des nouveaux lycées et EREA issus de la BCE

❷ La Draaf Aquitaine transmettra chaque année en Septembre/Octobre les emprises des nouveaux établissements publics d'enseignement agricole au Rectorat d'Académie et vérifiera l'exactitude de localisations ponctuelles des nouveaux établissements issus de la BCE

❸ Le Rectorat d'Académie se chargera chaque année de la mise à jour de la couche des ponctuels et des emprises du socle commun :

⇒ **En intégrant les mises à jour transmises par le Conseil Régional et la Draaf**

⇒ **En produisant les emprises des nouveaux établissements du 2nd degré (collèges publics/privés, lycées privés...) non traités par le Conseil Régional et la Draaf**

Après intégration et consolidation, le Rectorat d'Académie transmettra les couches ponctuelles et emprises à PIGMA en Octobre/Novembre.

⇒ **PIGMA se chargera d'identifier les bâtiments Bd Topo® des nouveaux établissements et de mettre en ligne la production.**